LOGO PARLEMENT PAYS HOTE

UNIVERSITE DES PARLEMENTAIRES EN SANTE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT

1ÈRE EDITION

Juin 2019, au Maroc

NOTE CONCEPTUELLE

Antenne Régionale de Dakar
Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques

UNIVERSITE DES PARLEMENTAIRES
EN SANTE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT

1ère EDITION

Juin 2019, au Maroc

NOTE CONCEPTUELLE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Communauté Internationale s'est engagée à « **éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous** », en adoptant, en septembre 2015, à New York, les Objectifs de développement durable (ODD). Des mécanismes de financement ont été élaborés pour une mise en œuvre adéquate et efficiente de ces objectifs au niveau national et global.

Des enjeux énormes restent liés à la croissance rapide de la population mondiale, qui a aujourd'hui dépassé la barre des 7 milliards et va continuer d'augmenter d'après les prévisions des Nations unies.

Si le taux de fécondité ne fléchit pas sensiblement et rapidement, la planète pourrait compter 16 milliards d'habitants en 2100, selon les dernières prévisions de la Division de la population des Nations unies. La croissance démographique, conjuguée à la hausse de la consommation, met à mal les efforts des Etats pour réduire la pauvreté, garantir la santé, créer des emplois et assurer la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique tout en protégeant l'environnement naturel.

Les pays les plus pauvres enregistrent les taux les plus élevés de croissance démographique, mais aussi de pauvreté et d'insécurité alimentaire, et rencontrent également les plus grandes difficultés pour financer le maintien et le relèvement du niveau des dépenses de santé et d'éducation par habitant nécessaire pour répondre aux besoins d'une population croissante.

La situation est aggravée par la croissance rapide de la population de ces régions, l'émergence des maladies non-transmissibles, les migrations internationales, la discrimination et la stigmatisation, les effets néfastes des changements climatiques, les conflits internes/civils, la responsabilité limitée dans l'utilisation des ressources publiques, la question de la sécurité alimentaire, la faible prise en compte des questions de genre et de droits humains dans les programmes de développement…

En 2050, la population de ces pays aura doublé et la main-d'œuvre disponible totale continuera de progresser sous l'effet de l'arrivée d'environ 33 000 jeunes sur le marché du travail chaque jour (UNFPA, 2011a).

Par ailleurs, les régions africaine et arabe traversent, dans certains pays, des situations de tensions, de crise et de conflits (armés ou non) qui exposent les populations à tous les risques et fléaux majeurs. Principaux maillons faibles des zones en conflits, les femmes et les enfants subissent durement leurs effets du fait de l'absence de politiques pertinentes, de manque de vision stratégique et de moyens socioéconomiques pour un développement plus harmonieux.

L'Afrique et les Etats Arabes occupent une position stratégique dans la prise en charge de toutes ces questions de population et développement. Dans cette dynamique, les parlementaires, en tant que représentants et défenseurs des peuples, en tant que législateurs, votant les budgets nationaux, ont un rôle crucial à jouer et doivent assumer leurs responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Il faut déjà se féliciter et saluer la contribution primordiale apportée par les parlementaires africains et arabes dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence Internationale sur Population et Développement (CIPD) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les processus d'adoption des lois nationales sur la santé de la Reproduction et la planification familiale et le

VIH/SIDA ont été portés, dans la quasi-totalité des pays cibles, par les parlementaires, ainsi que le plaidoyer au niveau mondial.

C'est la raison pour laquelle, l'action du Forum des Parlementaires Africains et Arabes pour la Population et le Développement (FAAPPD) est fondée sur la reconnaissance de ce rôle clé des parlementaires dans la prise en charge des questions de population et de développement.

Créé en mai 1997, au Cap, en Afrique du Sud, le FAAPPD regroupe 65 pays membres en Afrique et dans les Etats arabes du Moyen Orient. Il a signé un Accord de Siège avec le Gouvernement du Sénégal, en juin 2007.

Dans le cadre du renforcement des capacités des parlementaires pour une optimalisation de la prise en compte de leurs responsabilités, le FAAPPD envisage d'organiser la première université des parlementaires en santé, population et développement.

Les objectifs de l'Université cadrent bien avec sa vision qui est de s'ériger comme une institution parlementaire internationale de référence, incontournable dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes en matière de population et développement en vue de l'accès pour tous à la santé, à l'éducation de qualité et à l'éradication de la pauvreté, pour un mieux être socio-économique des populations et un développement durable en Afrique et dans les états arabes. Il se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié en matière de population et développement, en devenant une source d'information pour les décideurs et les chercheurs par une maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En réactualisant son plan stratégique quinquennal pour la période 2016-2020, qui s'articule autour d'axes programmatiques prioritaires, dont la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, les questions de genre et de droits humains, la bonne gouvernance, les migrations internationales, la promotion des jeunes, l'environnement, les changements climatiques et la sécurité alimentaire, le FAAPPD engage les parlementaires à relever le défi de l'intégration et à établir un lien entre ces composantes dans une approche multisectorielle et pluridisciplinaire.

C'est également dans cette perspective que le FAAPPD et le Cabinet OFBD Marketing-Communication comptent organiser, sous l'égide de l'Assemblée Nationale et sous le Haut Patronage de l'Autorité Suprême du pays hôte, avec l'appui de leurs partenaires techniques, institutionnels et financiers, **la 1ère Edition de l'Université des Parlementaires en Santé, Population et Développement**. Tout le processus se déroulera en étroite collaboration avec l'Académie Diplomatique Africaine (ADA), le Centre Africain de Complémentarité Scolaire, Universitaire et de Promotion (CACSUP), le Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques (CEDS), l'Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (IPDSR), le Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Politiques, Droit de l'Environnement et de la Santé (LERPDES), la Plateforme des Acteurs Non Etatiques (PFANE), l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), le West African Research Center (WARC/CROA), etc.

Cette initiative du FAAPPD vient à point nommé en ce sens qu'elle permet la mise en œuvre d'une réflexion concertée pour un partage efficace des politiques et programmes internationaux en matière de population, pour le renforcement de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit.

L'université sera un cadre d'échanges d'idées, d'expériences et de meilleures pratiques entre parlementaires et les Elus locaux du monde, les autres acteurs de développement, pour une promotion commune des ODD. Ce sera également un espace de dialogue, de réflexions, d'évaluation et de propositions sur les actions des parlementaires et des Elus locaux, en particulier sur leurs contributions aux politiques publiques, à leur évaluation citoyenne, et au développement économique, social et culturel des pays membres. Les parlementaires et Elus locaux africains et arabes constituent, aujourd'hui, le nouveau paradigme pour la coopération et l'aide au développement international.

BUT DE L'UNIVERSITE

Contribuer à l'émergence d'une masse critique de parlementaires et d'Elus locaux à travers le monde, bien outillés pour assurer un leadership confirmé dans le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes de population et développement, notamment les ODD.

OBJECTIF GENERAL DE L'UNIVERSITE

L'objectif Général de cette Université est d'engager les parlementaires et les Elus Locaux, à travers la formation et le renforcement de leurs capacités, à jouer pleinement leur rôle dans la prise en charge des questions de population et de développement, en s'appropriant les engagements internationaux, tels que les ODD.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Renforcer les capacités des parlementaires et des Elus locaux sur les questions de population et leur lien avec le développement durable ;
- Doter les parlementaires et les Elus locaux, à travers des approches adéquates, d'outils et de supports leur permettant de remplir les attributions qui sont les leurs au niveau de leurs Parlements et de leurs communautés ;
- Sensibiliser les parlementaires et les Elus locaux sur l'importance de leur rôle dans la gestion des ressources publiques allouées à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement pour un accès universel aux services de qualité en la matière, dans le respect des droits humains ;
- Sensibiliser les parlementaires et les Elus locaux sur les enjeux du dividende démographique et de son impact sur les politiques et programmes de développement ;
- Créer une plate forme d'échanges d'idées, d'expériences et de meilleures pratiques dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Initier un espace de dialogue, de réflexions, d'évaluation et de propositions sur les actions des parlementaires et des Elus Locaux dans la mise en œuvre des engagements internationaux ;
- Susciter l'appropriation des engagements internationaux par les parlementaires et les Elus locaux, pour leur permettre d'apporter une valeur ajoutée à leur mise en œuvre ;
- Instaurer un dialogue politique entre les parlementaires pour les engager à prendre un rôle de leadership dans le renforcement de la bonne gouvernance, des systèmes politiques et économiques basés sur les droits humains, l'inclusion, l'intégrité et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques ;
- Renforcer le leadership du FAAPPD dans la contribution des parlementaires à la mise en œuvre des engagements internationaux.

RESULTATS ATTENDUS

- Les capacités des parlementaires et des Elus locaux sur les questions de population et leur lien avec le développement durable sont renforcées ;
- Les parlementaires et les Elus locaux sont dotés d'outils et de supports leur permettant de remplir les attributions qui sont les leurs au niveau de leurs Parlements et de leurs communautés ;
- Les parlementaires et les Elus locaux sont sensibilisés sur l'importance de leur rôle dans la gestion des ressources publiques allouées à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement pour un accès universel aux services de qualité en la matière, dans le respect des droits humains ;
- Une plateforme d'échanges d'idées, d'expériences et de meilleures pratiques dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) est créée ;
- Un espace de dialogue, de réflexions, d'évaluation et de propositions sur les actions des parlementaires et des Elus locaux dans la mise en œuvre des engagements internationaux est initié ;
- Les parlementaires et les Elus locaux s'approprient les engagements internationaux pour apporter une valeur ajoutée à leur mise en œuvre dans leurs pays respectifs ;

- Les parlementaires sont sensibilisés sur les enjeux du dividende démographique et de son impact sur les politiques et programmes de développement ;
- Un dialogue politique est instauré entre les parlementaires pour les engager à prendre un rôle de leadership dans le renforcement de la bonne gouvernance, des systèmes politiques et économiques basés sur les droits humains, l'inclusion, l'intégrité et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques ;
- Le leadership du FAAPPD est renforcé dans la contribution des parlementaires à la mise en œuvre des engagements internationaux.

PARTICIPANTS

Il est attendu environ 500 participants dont les trois quarts (3/4) seront des parlementaires et des Elus locaux, venant des différents pays du monde. Il s'y ajoutera d'autres acteurs du monde du développement, des Universitaires, des Chercheurs, des Experts, des Représentants du FAAPPD, du Cabinet OFBD Marketing-Communication, de l'Académie Diplomatique Africaine (ADA), du Centre Africain de Complémentarité Scolaire, Universitaire et de Promotion (CACSUP), du Centre d'Etudes Diplomatique et Stratégiques, de l'Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (IPDSR), du Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Politiques, Droit de l'Environnement et de la Santé (LERPDES), de la Plateforme des Acteurs Non Etatiques (PFANE), l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), le West African Research Center (WARC/CROA), des partenaires institutionnels, techniques et financiers, des institutions parlementaires en Afrique et dans les Etats Arabes du Moyen Orient (Parlement Pan Africain, Parlement de l'UEMOA, Parlement de la CEDEAO, Parlement de la CEMAC, Parlement de la SADEC, l'Union Parlementaire Africaine, le Parlement Arabe, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, etc.).

Il est proposé de faire parrainer la 1ère Edition de l'Université par le Roi du Maroc, sa Majesté le Roi Mohamed VI, en raison des avancées considérables et des performances notoires réalisées par le pays, en ayant posé des actes concrets pour le respect des engagements internationaux, pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et de l'intégration africaine et des peuples africains et arabes. Il a été noté la forte volonté politique manifestée au plus haut niveau par le retour du Maroc à l'Union Africaine pour la réalisation de son Agenda 2063.

THEMATIQUES PROPOSEES

Les thématiques relatives aux différentes questions de santé, population et développement sont proposées pour le contenu des modules de formation, à savoir : santé, dividende démographique, éducation, genre, droits humains, migrations internationales, environnement, changements climatiques, sécurité alimentaire, énergies renouvelables, résolution des conflits, paix et sécurité, bonne gouvernance, diplomatie, plaidoyer, management, etc.

ORGANISATION MATERIELLE DE L'UNIVERSITE

Pour l'organisation matérielle, plusieurs dispositions seront prises:

1. Mise en place d'un Comité Scientifique, soutenu par des commissions techniques, pour l'élaboration des modules de formation. Ce comité regroupera des universitaires, des chercheurs, des experts dans les questions de Santé, population et développement ;
2. Mise en place d'un Comité d'organisation pour assurer le processus organisationnel ;
3. Elaboration d'une feuille de route pour définir les différentes étapes de tout le processus de mise en œuvre des activités de l'Université ;
4. Elaboration d'un plan de communication de l'Université ;
5. Mise en place et animation d'un site web de l'Université ;
6. Définition des rôles et responsabilités des partenaires (FAAPPD, Cabinet OFBD).

Rôles et Responsabilités des Partenaires

Le FAAPPD va assurer le lead de l'organisation de l'Université, avec l'appui technique du Cabinet OFBD Marketing-Communication, des autres partenaires institutionnels, techniques et financiers.

Rôle et Responsabilité du FAAPPD

- Assurer la coordination des activités de l'Université ;
- Elaborer le draft des termes de référence des comités mis en place ;
- Organiser les Réunions du Comité Scientifique et des Commissions Techniques ;
- Assurer l'organisation matérielle de l'Université, avec l'appui du Comité d'organisation ;
- Identifier les personnes ressources de l'Université avec l'appui du Comité Scientifique;
- Identifier et élaborer les modules de formation avec l'appui du Comité Scientifique et des commissions techniques ;
- Identifier les thèmes pour les panels de discussions ;
- Sélectionner les travaux de recherche (thèses de doctorat, mémoires et autres) à partager ;
- Elaborer le programme de l'Université.

Rôle et Responsabilité du Cabinet OFBD Marketing-Communication et des autres partenaires institutionnels, techniques et financiers

- Identifier des sponsors
- Appuyer le FAAPPD dans la mobilisation des ressources pour l'organisation de l'Université, conformément au mandat de mobilisation de ressources ;
- Assurer le volet communication de tout le processus de l'organisation de l'Université ;
- Assister le FAAPPD dans la coordination des activités de l'Université ;
- Apporter un appui technique au FAAPPD et aux comités mis en place dans l'organisation de l'activité, notamment dans :
  - l'organisation des Réunions du Comité Scientifique et des Commissions Techniques ;
  - l'élaboration des documents et des supports de communication ;
  - l'identification des personnes ressources et des modules de formation ;
  - l'élaboration des modules de formation ;
  - l'identification des thèmes de discussions des panels ;
  - la sélection des travaux de recherche (thèses de doctorat, mémoires et autres) ;
  - l'élaboration des termes de référence et du programme de l'Université.

Méthodologie

Le Comité Scientifique et les commissions techniques mis en place se chargeront d'élaborer les modules de formation sur différentes thématiques liées aux questions de Santé, Population et Développement. Ces modules de formation seront animés par des universitaires et des experts.

Il est prévu des plénières sous forme de panels d'une heure et demi pour discuter de thématiques plus générales en matière de Santé, Population et Développement, et un espace d'exposition pour les partenaires.

Pour le renforcement, la promotion et la valorisation de la recherche, il sera sélectionné des travaux de recherche pertinents (thèses de doctorat, mémoires et autres) en rapport avec les thématiques. Ces travaux seront présentés à l'occasion des panels pour partager leurs recommandations, en vue de leur appropriation et mise en œuvre efficiente par les parlementaires, les Elus locaux et autres décideurs, à

travers les politiques et programmes de population et développement. En vue d'encourager et de motiver la recherche, les lauréats seront primés.

Les participants devront s'inscrire à ces modules en fonction de leur domaine d'intérêt. Il sera affecté à chaque module un quantum horaire qui s'étendra sur les cinq jours.

Il sera demandé aux participants de verser des frais de participation pour couvrir le coût des charges liées à la préparation scientifique, à la documentation et à l'organisation de l'Université. Une fiche d'inscription leur sera envoyée à cet effet.

L'Université sera abritée, à tour de rôle, par les sous régions du FAAPPD (l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique Australe, l'Afrique du Nord, les Iles de l'Océan Indien, les Etats Arabes du Moyen Orient).

DATE ET LIEU DE LA 1ère EDITION DE L'UNIVERSITE

Elle est prévue en juin 2019, au Maroc, sous réserve de la disponibilité et de l'acceptation des autorités marocaines à abriter la l'Université. Le cas échéant, la ville hôte sera déterminée de commun accord avec ces autorités.

Le Maroc offre plusieurs facilités, en raison de sa situation géographique stratégique. Le pays a déjà une grande expérience de l'organisation de grandes rencontres de cette envergure. Il vient d'organiser la Conférence des Parties sur le Climat (COP 22). L'accessibilité et la disponibilité de structures pouvant accueillir une telle manifestation restent un atout de taille.

BUDGET

Les fonds nécessaires pour couvrir le budget de l'université seront mobilisés auprès des partenaires.